



Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 335 – Mai 2024

Spectacle Séqu'Anse Culturelle

Mariaj en Chønsøns par la Cie Blønd and Blønd and Blond

Vendredi 24 Mai 2024 à 20 h
Musique et Humour



French touch, guimauve, variété, java-musette, aucun classique ne résiste à leur suédoité passionnée mais corrosive. Vous êtes convié·es au repas de noce de Magnus et Gwendoline. C'est tout naturellement que ce suédois et cette française se sont tourné·es vers les Blønd and Blønd and Blønd pour célébrer leur union.

Extraits du menu :

- Velouté de premiers émois d'amour
- Carpaccio de douceur animale sauce L214
- Terrine de Franchouille et son émulsion au vin Johnny
- Plateau de Hømåj de chansons variées à pâte molle
- Farandole soyeuse de sucre brun Carla, d'acidulé Lio Ferré, et autres friandises musicales et digestives

En un mot, si vous aimez Ingmar Dassin et Joe Bergman, ce spectacle est pour vous !

Durée : 1 h 15

Public : tout public

Vente des places à l'Infothèque ou sur <https://service-culturel-anse.mapado.com/>

Application Ma Sécurité



Le ministère de l'Intérieur lance un nouvel outil numérique.

La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est désormais disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, quel que soit le modèle.

Cette application accompagne les citoyens vers la solution la plus adaptée à leurs besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

Sur cette application, il est désormais possible de retrouver :

- les services de pré-plaintes et de signalements en ligne ;
- l'accès aux plateformes de formalités administratives en ligne
- l'ensemble des numéros d'urgence ;
- les actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;
- un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent ;
- une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie autour de vous, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture ;
- la plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements.

L'application « Ma sécurité » est là pour apporter des réponses concrètes, faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police et donner aux Français la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour d'eux.

Frelon asiatique et recherche de nids

Observé pour la première fois en Rhône-Alpes en 2011 sur plusieurs communes du département de l'Ardèche, le frelon asiatique a gagné du terrain depuis et est désormais présent sur l'ensemble des départements. Menace pour la santé publique et la biodiversité, un réseau de lutte s'est organisé dès 2012 afin de minimiser sa progression en détruisant les nids. Afin de centraliser les signalements toujours plus nombreux chaque année et de faciliter leur gestion, une plateforme en ligne a été créée.



Plan de surveillance de lutte régionale

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à

la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,

- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme dédiée en ligne

www.frelonsasiatiques.fr

télécharger l'application mobile intitulée « **Frelon Asiatique** », créer votre compte puis cliquer sur « **Signaler** ». Un formulaire permet le recueil d'informations essentielles pour les acteurs du réseau de votre département. Grâce à la création de votre compte, vous pouvez suivre en temps et en heure l'évolution de la prise en charge de votre signalement.

Elaborée en 2018 par la FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec la FREDON et le soutien du Conseil Régional AURA. Cette plateforme de signalement propose également des éléments permettant de connaître et de reconnaître cette espèce invasive. De plus, l'établissement de cartographies facilite la visualisation des signalements.

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous !

Respectez la tranquillité de tous en évitant les bruits inutiles, que ce soit de jour ou de nuit : bruit domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...), ils sont autorisés :

- De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Bruits de chantier, ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)
- Exception faite aux interventions d'utilité publique urgence

Tapage nocturne : entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont interdits.

Bien vivre avec les animaux :

- **Déjections canines**. Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

- **Nuisances sonores**. Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

- **Nourrir des animaux**. Ne pas déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres

parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), afin d'éviter les nuisances et d'attirer les rongeurs.

Respecter les lieux publics :

Ne pas abandonner, déposer ou jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public sont rigoureusement interdits.

Ne pas brûler les déchets verts :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique polluante, d'autant plus que cette combustion a lieu dans des conditions très dégradées (combustibles de mauvaise qualité, humides...). Il contribue à la dégradation de la qualité de l'air, à la gêne du voisinage et à l'augmentation des risques d'incendie.

Les déchets verts sont des ressources à valoriser :

- compostage individuel et collectif
- broyage, paillage et le mulching (technique de tonte sans ramassage de l'herbe)
- et en dernier lieu le dépôt en déchèterie.

Que faire en cas de litige ? essayez d'abord de résoudre le problème à l'amiable avec votre voisin. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis, passé un certain délai, saisissez un conciliateur, contactez la Mairie au ☎ 04.74.67.03.84, pour prendre rendez-vous.

Ces règles simples de civisme et de bon voisinage contribuent à créer un environnement agréable pour chacun.

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 24 juin à 19 h, salle du Conseil Municipal (impasse de Verdun).

Cérémonie commémorative du mercredi 8 mai

Les cérémonies commémoratives du Souvenir et de la Reconnaissance de l'Anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945 débiteront à partir de 10 h place du Général de Gaulle : Monument 14-18 (dépôt de gerbes), Maison de Retraite des Anciens Combattants (envoi des Couleurs), Monument 39-45 (dépôt de gerbes). Monsieur le Maire invite la population à se joindre à cette manifestation officielle.

La médiathèque Albert Gardoni (la MAG)...en chantier !

Depuis le 2 avril, votre médiathèque est en cours de réaménagement !



- En mai nous vous donnons rendez-vous pour **des animations hors les murs** :

*

Histoires du tipi

Vendredi 3 mai à 17h / Pour les 3-10 ans
Garderie école Paul-Cézanne (accès parking Ansolia)

Installons-nous près du tipi de la MAG pour un voyage à travers de fabuleuses histoires !

*

Club BD

Samedi 4 mai à 10h30 / Pour tous les amateurs de BD !

Garderie école Paul-Cézanne (accès parking Ansolia)

Retrouvons-nous dans la bonne humeur pour échanger autour d'une sélection de BD

*

A tout petits petons

Mercredi 15 mai à 17h00 / Pour les 0-3 ans (sur inscription)

Maison des projets des Portes de Brigneux, 70 rue des Musiciens

Le moment lecture tout doux pour les plus petits

*

La Troupe des lecteurs

Samedi 25 mai à 10h30 / Pour tous les amateurs de lecture

Chapelle Saint-Cyprien

Un rendez-vous convivial pour échanger sur vos dernières lectures

*

Samedi 1^{er} juin à 10h30 : le Club BD se retrouve pour échanger autour d'une sélection de BD. N'hésitez

pas à venir participer ou tout simplement écouter, à la librairie Motamo.

*

Des permanences de prêt vous seront également proposées pour les albums et la presse jeunesse :

Le **mercredi** de 10h à 12h et de 15h à 17h30 et le **vendredi** de 16h à 17h30 (hors jours fériés et Pont de l'Ascension)



Toutes nos infos sur mediatheque.mairie-anse.fr

Elaboration du règlement local de publicité des enseignes et des pré enseignes

Par délibération en date du 29/01/2024, le Conseil Municipal a arrêté le projet d'élaboration du règlement local de publicité, des enseignes et des pré-enseignes.

Le dossier relatif à ce projet sera mis à l'enquête publique pendant une durée de 16 jours consécutifs, soit du lundi 3 juin 2024 au mardi 18 juin 2024 inclus.

Un avis au public destiné à annoncer cette enquête publique sera affiché en Mairie et publié dans le journal le Progrès, également sur le site internet de la mairie, sur PanneauPocket et sur les panneaux lumineux.

Elections européennes

Les prochaines élections européennes auront lieu le **dimanche 9 juin 2024**.

Les électeurs français seront appelés aux urnes le dimanche 9 juin 2024 pour élire 81 eurodéputés. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

Les bureaux de vote à Anse seront ouverts de 8h à 18h, salle Marie-Marvingt

Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales. Si vous êtes un citoyen européen et que vous résidez en France, vous pouvez voter en France lors des élections européennes du 9 juin 2024 et lors des élections municipales. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales françaises. Attention, pour les élections européennes, vous n'avez pas le droit de voter dans 2 pays de l'Union européenne à la fois.

Besoin d'électeurs pour des permanences de 4 créneaux dans les 5 bureaux de vote à Anse : 8h00-10h30 / 10h30 -13h00 / 13h00-15h30 / 15h30-18h00.

Tout électeur majeur peut participer. La municipalité fait appel à des volontaires intéressés par cette expérience citoyenne.

Merci de contacter la mairie par contact@mairie-anse.fr en précisant vos créneaux disponibles et votre numéro de téléphone.

Les géo événements du Geoparc Beaujolais

Toute la programmation 2024 : « **A l'eau la terre. Plongez en terre inconnue** » (jusqu'à novembre) est actualisée et mise en ligne avec l'ensemble des informations pratiques sur le site internet www.geopark-beaujolais.com Venez nombreux profiter de tous ces événements pour découvrir la richesse de notre territoire, à l'origine de son label UNESCO !

2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) exposition chapelle Saint-Cyprien

 **17 au 26 mai : « Incertaines présences / Polyphonies visuelles et musicales » -**

Exposition collective de 5 artistes de la région : Evelyne Rogniat, Laurent Fléchier, Sabine Briffox, Agnès Moyencourt, Thomas Lacroix - Photographie, art numérique, dessin.

Vernissage : Vendredi 17 mai à 18h30 – **Ouverture :** Vendredi de 14h30 à 18h30 - Samedi et Dimanche de 11h à 18 h 30 – Entrée libre.

 **2 Concerts :** Samedi 18 mai de 18h à 19h et Dimanche 26 mai de 18h à 19 h.

 La Conférence prévue en mai est reportée au 11 juin.

Renseignements et inscriptions ☎ 06.75.59.43.83

✉ 2cea.anse.chateau@gmail.com

Visite du château des Tours et de la Vieille Ville

 Visites du château des Tours guidées rendez-vous à 15h, devant le château

 Visite du Vieil Anse le samedi 18 mai, rendez-vous à 15h devant la Mairie.

 Pour tout autre renseignement cliquez sur « ACP ANSE »

1, 2, 3 partez...

Les inscriptions pour la 19^{ème} édition du trail des Pierres Dorées sont ouvertes. Envie de découvrir les chemins de nos villages des Pierres Dorées? Envie de battre votre record des années précédentes si vous êtes un habitué du trail ? L'association Fr'Anse vous attend toutes et tous avec impatience, avec ambiance sympathique garantie. Nous vous proposons 3 parcours trail (10, 15 et 24 km) et également une randonnée de 12 km.

Les courses et la randonnée partent au départ de Anse – Domaine des Communes.

Pour s'inscrire, c'est facile sur la page de notre site :

 www.traildespierresdorees.fr

Collecte des ordures ménagères

 **Collecte des ordures ménagères :** Anse : les mardis 7 – 14 – 21 et 28 mai et secteur Graves sur Anse : les vendredis 3 – 10 – 17 - 24 et 31 mai

 **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les jeudis 2 - 16 et 30 mai et pour Hameau de Graves sur Anse les mercredis 8 et 22 mai

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Prise de rendez-vous uniquement téléphonique en composant le ☎ **15**.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

-  du lundi au vendredi de 20 h à minuit
-  le samedi de 12 h à minuit
-  le dimanche de 8 h à minuit

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

 **Centre de Planification et d'Education Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

 **La Maison des Ados :** accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00

✉ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

 **Mission Locale :** accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

 **Parent 'Aise / CAP Générations :** lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matin de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

 **Informations Jeunesse CCBPD :** accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

 **Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents (CH Saint Cyr-au-Mont-d'Or) Anse :** Mairie ; le mardi de 17 h à 19 h. Sans rendez-vous, gratuit et confidentiel ☎ 04.74.02.65.93

Permanence en Mairie ou sur Anse

 **Conciliateur de justice :** un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84

 **Permanence Info-Energie,** conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Une fois par mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.28.70.20

 **Médiatrice Familiale** Anne-Marie Galludec

✉ amgalludec.mf@gmail.com ☎ 06.24.87.52.53

Horaire marché

Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

Léo CONSTANT né le 22 février

Maä VESCOVI née le 7 mars

Mariages

Coralie VENTURIN et Cyril PARADES mariés le 13 avril

Nella SPINICCI et Eric MARTIN mariés le 20 avril

Ivy MAITRE et Gabriel FRAISSE mariés le 20 avril

Décès

Andrée Charlotte GREUSARD ép. FRACHE décédée le 17 mars à Gleizé (94 ans)

René Jean LATRASSE décédé le 25 mars à Gleizé (93 ans)

Michel Raymond CINQUIN décédé le 26 mars à Trévoux (69 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albarret

Tirage à 3700 exemplaires

Impression : Imprimerie Augagneur

Mairie de Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et

samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite